

PAPI d'intention Cannes Pays de Lérins

Date Labellisation : 27/04/2017

Durée (période) : 2017 – 2020

- **1 – Bassin versant concerné**

Bassin versant de la Siagne, de la petite et de la grande Frayère

- **2 – Organisation de la maîtrise d'ouvrage du PAPI**



→ **Maître d'ouvrage pilote** : CA Cannes Pays de Lérins

→ **Statut juridique** : EPCI à fiscalité propre

→ **Adresse** : Place Bernard-Cornut-Gentille CS 50044
06414 Cannes Cedex

- **3 – Montant total du projet : 2 370 000 €**

Financeurs principaux

→ Collectivités maîtres d'ouvrage : 742 200 €

→ État : 977 500 € (dont 43 200 € au titre du BOP 181 et 934 500 € au titre du FPRNM)

[915 838 € engagés et 827 218 € versés au 01/01/2023]



Autres cofinancements :

→ Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur :
934 500 €

→ Département des Alpes-Maritimes : 207 700 €

→ Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse :
90 000 €



- **4 – Périmètre du programme d'actions**




Le périmètre du programme d'actions s'étend sur un département (Alpes-Maritimes) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et concerne 5 communes pour environ 158 500 habitants.

→ **Liste des communes**

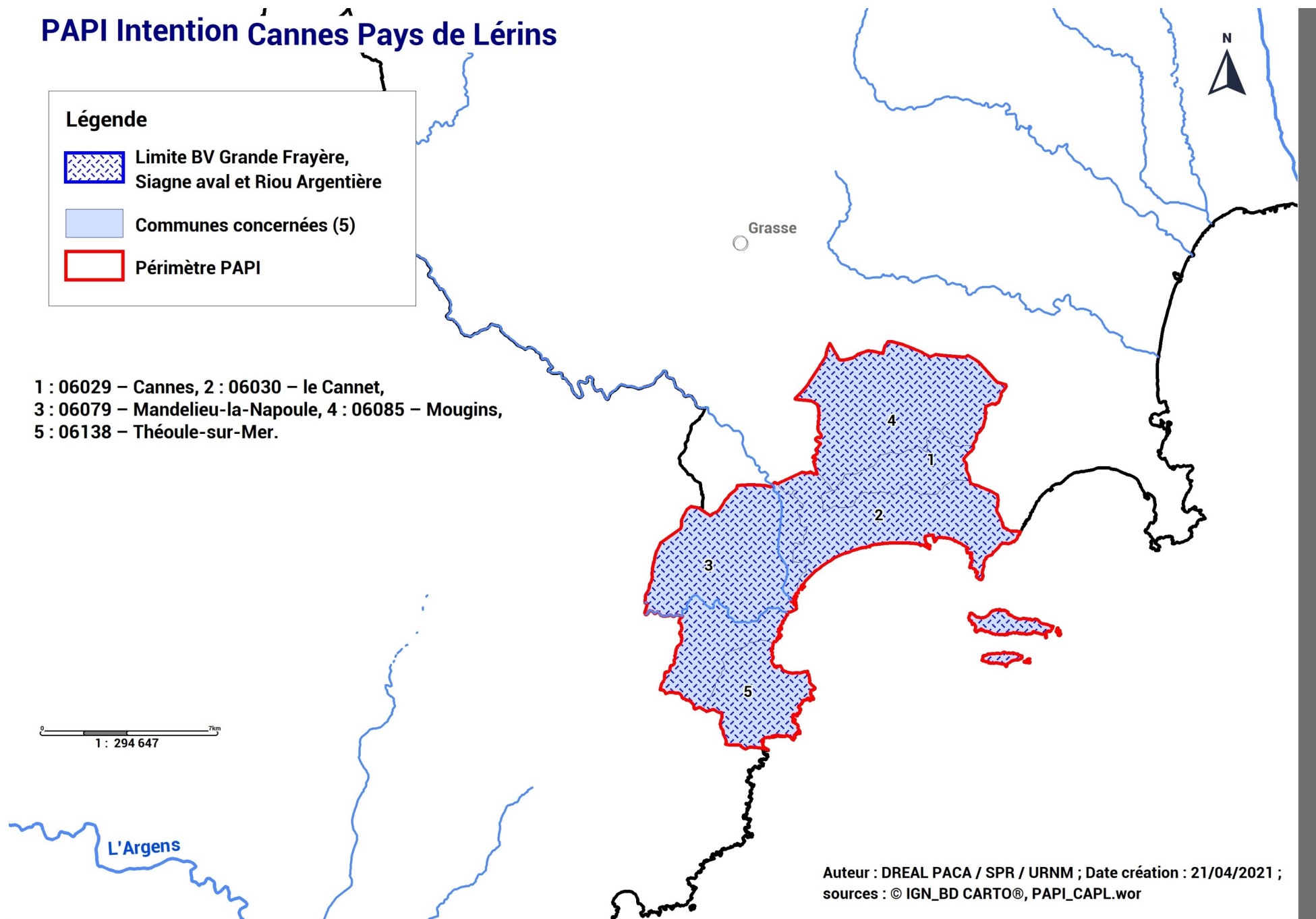
1 : 06029 – Cannes, 2 : 06030 – le Cannet, 3 : 06079 – Mandelieu-la-Napoule, 4 : 06085 – Mougins, 5 : 06138 – Théoule-sur-Mer.

PAPI Intention Cannes Pays de Lérins

Légende

-  Limite BV Grande Frayère, Siagne aval et Riou Argentière
-  Communes concernées (5)
-  Périmètre PAPI

1 : 06029 – Cannes, 2 : 06030 – le Cannet,
3 : 06079 – Mandelieu-la-Napoule, 4 : 06085 – Mougins,
5 : 06138 – Théoule-sur-Mer.



• 5 – Stratégie du PAPI

Le PAPI d'intention de la CAPL s'articule autour de quatre objectifs stratégiques, d'une durée de trois ans sur la période 2017 - 2020 :

- A - Créer une dynamique de gestion durable à l'échelle de la communauté d'agglomération associant tous les maîtres d'ouvrage existants et à venir dans une gouvernance partagée ;

- B - Agir sans délai en mettant de suite en œuvre un plan territorial de réactivité aux événements sur tous les volets organisationnels : vigilance, alerte, gestion de crise, plans de sécurité et sensibilisation pour des comportements adaptés ;

- C - Développer la connaissance des aléas permettant d'éclairer les décisions et de définir un plan réaliste d'aménagement et de gestion des cours d'eau et des vallons pour réduire les débordements et le ruissellement de manière tenable dans le temps ;

- D - Concevoir une stratégie de réduction de la vulnérabilité des enjeux installés, intégrée dans les politiques d'aménagement du territoire, à court, moyen et long terme.

Le porteur souhaite disposer des connaissances techniques et économiques qui permettront d'aboutir sur un diagnostic approfondi nécessaire à l'élaboration d'une stratégie pertinente et opérationnelle de gestion du risque inondation sur le territoire dans le cadre du futur PAPI complet. L'axe 1 est donc le volet central du PAPI d'intention.

La réponse aux événements dramatiques du 3 octobre 2015 concerne l'axe 3 pour assurer une réactivité optimisée en cas de nouvelle catastrophe. Il s'agit de mettre en place des mesures de réduction de la vulnérabilité des enjeux face aux inondations.

⇒ Pour en savoir plus : <https://cannespaysdelerins.fr/index.php/plan-de-prevention-inondation/>

• 0 – Résumé

Le PAPI d'intention Cannes Lérins a été labellisé le 27/04/2017 pour une durée de 3 ans sur la période 2017 – 2020. Le montant global du projet se monte à 2 370 000 € TTC.

5 communes sont concernées dans le département 05.